

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de vidéoconférence, le **mardi 30 juin 2020** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1  
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2  
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5  
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

### ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)
3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUPERFICIE D'UNE REMISE - 171, RUE BOURGEOIS (LOT 5 132 756)
4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUPERFICIE D'UNE SERRE - 1913, CH. DU RUISSEAU SUD (LOT 5 131 353)
5. EMBAUCHE - ANIMATEURS - CAMP DE JOUR 2020
6. AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE No.08.09
7. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-06-020

#### **1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les suivants qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 30 juin 2020;

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 19 h 00.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

#### **ADOPTÉE**

2020-06-021

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE :** Madame Diane Demers

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Les membres du Conseil étant tous présents, ils consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit ajouté, traité et discuté lors de la présente séance, en plus de ceux indiqués à l'avis de convocation :

6. Avis de motion - Modification au règlement de zonage No. 08.09

#### **ADOPTÉE**

2020-06-022

#### **3 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUPERFICIE D'UNE REMISE - 171, RUE BOURGEOIS (LOT 5 132 756)**

**ATTENDU** Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 171, rue Bourgeois (lot 5 132 756) afin d'autoriser l'implantation et la superficie d'une remise;

**ATTENDU** Que le requérant souhaite qu'une dérogation mineure lui soit accordée pour autoriser la construction d'une remise d'une superficie de 26,80 mètres carrés;

**ATTENDU** Qu'actuellement, la grille des usages et normes, associée à la zone H-46, du règlement de zonage No. 08.09 indique que toute remise doit respecter une superficie maximale équivalant à 20% de la superficie au sol du bâtiment sans excéder 20 mètres carrés;

**ATTENDU** Que la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** Que le projet ne causera pas d'inconvénients au voisinage;

**ATTENDU** le caractère mineur de la demande de dérogation à la réglementation municipale;

**ATTENDU** les recommandations du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers

**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 171, rue Bourgeois (lot 5 132 756) afin d'autoriser l'implantation d'une remise d'une superficie de 26,80 mètres carrés.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

#### **ADOPTÉE**

2020-06-023

**4 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUPERFICIE D'UNE SERRE - 1913, CH. DU RUISSEAU SUD (LOT 5 131 353)**

**ATTENDU** Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 1913, chemin du Ruisseau Sud (lot 5 131 353) afin d'autoriser l'implantation et la superficie d'une serre domestique;

**ATTENDU** Que le requérant souhaite qu'une dérogation mineure lui soit accordée afin d'autoriser la construction d'une serre domestique d'une superficie de 33,68 mètres carrés;

**ATTENDU** Qu'actuellement, la grille des usages et normes, associée à la zone A-7, du règlement de zonage No. 08.09 indique que toute serre domestique doit respecter une superficie maximale équivalant à 1% de la superficie totale du terrain sur lequel elle est érigée, sans excéder 28,0 mètres carrés;

**ATTENDU** Que la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** Que le projet ne causera pas d'inconvénients au voisinage;

**ATTENDU** le caractère mineur de la demande de dérogation à la réglementation municipale;

**ATTENDU** les recommandations du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Diane Demers

**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1913, chemin du Ruisseau Sud (lot 5 131 353) afin d'autoriser l'implantation d'une serre domestique d'une superficie de 33,68 mètres carrés selon les conditions suivantes :

1. Que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit, en aucun cas, excéder 10% de la superficie totale du terrain, tel que prescrit à l'article 120, alinéa 1, paragraphe « j » du règlement de zonage No. 08.09;
2. Qu'une serre domestique ne peut, en aucun temps, servir à des fins commerciales, tel que prescrit à l'article 145 du règlement de zonage No. 08.09;
3. Qu'une serre domestique doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres et une distance minimale de 2,0 mètres de toute ligne de terrain, tel que prescrit à la note 8 de la grille des usages et des normes associée à la zone A-7.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

2020-06-024

**5 - EMBAUCHE - ANIMATEURS - CAMP DE JOUR 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie

**APPUYÉ DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que ce Conseil autorise l'embauche d'Amélie-Rose Blais, Léa Caron et William Laplante à titre d'animateurs à temps plein.

Que les taux de salaires sont établis selon la politique salariale du camp de jour en vigueur pour 2020 et que les postes d'animateurs et le nombre d'heures rattachées sont conditionnels au nombre d'inscriptions reçues.

La politique de vérification des antécédents judiciaires devra être appliquée avant l'engagement officiel.

**ADOPTÉE**

**6 - AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.08.09**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Stéphan Labrie à l'effet que sera présenté, pour adoption, le premier projet de règlement No. 08.09.61.20 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de définir et régir la superficie des aires de repos pour hangar d'aéronef.

**7 - PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

2020-06-025

**8 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Stéphan Labrie  
**ET RÉSOLU de rejeter à la majorité des conseillers :**

Que la séance soit close à 19 h 10.

**ADOPTÉE**

---

Normand Teasdale, maire

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 30 juin 2020.

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Normand Teasdale, maire